

**AVIS DE COURSE TYPE  
VOILE RADIOCOMMANDEE**

RÉGATE DE VRC CLASSE RG65 DE LA SR ANTIBES  
14 mai 2023  
Base de Voile légère SRA au Ponteil  
[Société des Régates d'Antibes (AO)  
Grade 5C

La mention «[DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le système de course HMS en vigueur,
- 1.4 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.5 le cas échéant, le SyRNIn.
- 1.6 Règles modifiées : La RCV E2.1(b) est supprimée

**2. PUBLICITE [DP]**

Les concurrents peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe RG65
- 3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante,
- 3.3 La régata sera ouverte aux seuls licenciés FFV. Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile toutes mentions datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- 3.4 Le nombre de participants sera limité à 23 coureurs pour courir en une seule flotte

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 6 euros

**5. PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Le 13 mai 2023 jusqu'à 20h00 auprès de Louis (louis.aujouilat@gmail.com).
- 5.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :  
À tout moment.
- 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
14 mai 2023	10h30	Toutes les flottes à suivre
14 mai 2023	13h30	Toutes les flottes à suivre

- 6.4 Un apéritif déjeunatoire sera servi par l'organisation à 12.30
- 6.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

**7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées sur place selon la prescription Fédérale.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**8. SYSTEME DE PENALITE**

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera

**9. CLASSEMENT**

9.1 Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retiré
A partir de 8 courses validées	2 retirés
A partir de 16 courses validées	3 retirés
A partir de 24 courses validées	4 retirés

**10. RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [louis.aujoulat@gmail.com](mailto:louis.aujoulat@gmail.com)